



ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DU SUD OUEST

8ème RALLYE BORDEAUX AQUITAINE CLASSIC

8ème PALLYE VHRS 26, 27 & 28 FEVRIER 2021

www.asacso.free.fr RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF VHRS

Le règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes





MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des municipalités des communes traversées de, Castillon la Bataille, Caplong, Coubeyrac, Doulezon, Gensac, Massugas, Mouliets et Villemartin, Pujols, Saint Quentin de Caplong, Sainte Radegonde, que l'Association Sportive de l'Automobile Club du Sud-Ouest peut organiser pour vous cette

ème

8 édition du RALLYE BORDEAUX AQUITAINE CLASSIC

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par nous-mêmes, et

L'article 6.2.7 du règlement standard FFSA sera strictement appliqué, notamment :

Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés, ou non-respect du nombre maximal de passages

=

DEPART REFUSE

Nous comptons sur votre compréhension.

De votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des rallyes ! Soyez-en remerciés.

L'ASACSO

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 21 décembre 2020 Ouverture des engagements : Lundi 21 décembre 2020 Clôture des engagements : Lundi 15 février 2021

Distribution du carnet d'itinéraire : 20, 21 février 2021 de 9h00 à 12h30 à la Société FIRM 139

rue Michel Montaigne à Castillon la Bataille

26 février 2021 de 8h30 à 13h00 au Centre Culturel F.

Mitterrand, 26 rue du Champs de Foire à Castillon la Bataille

Dates et heures des reconnaissances : 20,21 et 26 février 2021 de 9h00 à 18h00

Vérifications pré-administratives : A la remise du carnet d'itinéraire

Vérifications administratives : 26 février 2021 de 10h00 à 18h00 au Centre Culturel F.

Mitterrand, 26 rue du Champs de Foire à Castillon la Bataille

Les heures de convocation doivent être scrupuleusement respectées

Vérifications techniques : 26 février 2020 de 10h15 à 18h15

Société FIRM 139 rue Michel Montaigne à Castillon la Bataille

Mise en place du parc de départ : 26 février 2021 à partir de 10h00 parking ancien Leader

Price à Castillon la Bataille

1ère réunion des Commissaires Sportifs le : 26 février 2021 à partir de 17h00

PC Course Mairie de Castillon

Publication des équipages admis au départ : 26 février 2021 à 18h45, Allée de la République Castillon la Bataille et le site internet de la FFSA.

Publication des heures et ordres de départ : 26 février 2021 à 19h30, Allée de la République Castillon la Bataille, le site de blunik.com et le site internet de la FFSA.

Départ du 8ème **Rallye du BAC :** 27 février 2021 à 7h30, allée de la République à Castillon la Bataille

Arrivée de la 1ère étape : 27 février 2021 à 13h58

Publication des résultats partiels de la 1ère étape : 27 février 2021 à 18h00, Allée de la République Castillon la Bataille, le site de blunik.com et le site internet de la FFSA.

Publication de l'ordre et heures de départ de la 2ème **étape :** 27 février 2021 à 18h30, Allée de la République Castillon la Bataille, le site de blunik.com et le site internet de la FFSA.

Départ de la 2^{ème} étape : 28 février 2021 à 7h30

Arrivée du 8ème **Rallye du BAC :** 28 février 2021 à partir de 13h58, allée de la République à Castillon la Bataille

Publication des résultats du rallye : 28 février 2021, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix : 28 février 2021 après l'arrivée de la dernière voiture et 30 minutes après la publication des résultats, sur le podium d'arrivée, allée de la République à Castillon la Bataille.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club du Sud-Ouest organise les 26, 27 et 28 février une épreuve automobile nationale dénommée le 8^{ème} *Rallye Bordeaux Aquitaine Classic.*

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 54 en date du 12/01/2021. Enregistré par la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud sous le N° 03 le 17/12/2020

Comité d'Organisation

Président de l'ASACSO: Gérard Bonnet Président de l'épreuve : Serge Miklou

Administratif: Didier Faure

Trésorier: Jean-Luc Girard – David Dubourg

Responsable Matériel et RTS : Jean Philippe Labeylie Responsable Partenaire : Pierre Benoist - Bernard Dees

Responsable Road-book et Autorisation administratives : J-Pierre Desprez

Responsable Logistique : Serge Miklou Responsable Parcs: Didier Bonnet

Et tous les Membres de l'ASACSO et bénévoles

Siège Social du Rallye : ASACSO

8 Place des Quinconces 33000 BORDEAUX Tél: 05.56.52.35.81.

Secrétariat du rallye : ASACSO

Bastien Girard

26 bis chemin du Rez au Ruzat

33670 SADIRAC Tél : 06.45.47.68.23.

Contact: rallye.bac@gmail.com

Permanence du rallye : Vendredi 26/02/2021 Mairie de Castillon la Bataille

Samedi 27/02/2021 Mairie de Castillon la Bataille Dimanche 28/02/2021 Mairie de Castillon la Bataille

Tél: 06.07.70.35.22. ou 06.20.53.37.61.

Tableau d'Affichage : Officiels et informations – Abri Technique

Vendredi soir: Allée de la République à Castillon la Bataille Samedi: Allée de la République à Castillon la Bataille

Les Organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la règlementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre premier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	LICENCE	ASA
Président du Collège des Com Sportifs	COURMONTAGNE	11849	1004
Membre du Collège	PIQUENOT Jérôme	184397	1110
Membre du Collège	FOURCADE Annie	15323	1006
Directeur de Course Général	TRONCAL Guy	1056	1706
Responsable COVID 19	MIKLOU Serge	187567	1009
Directeur de course Adjoint PC ES 1/4/7/10	BOUCHON Françoise	17644	1004
Directeur de course Adjoint PC ES 2/5/8/11	DANIEL Philippe	50805	1004
Directeur de course Adjoint PC ES/3/6/9	MARTY Patrice	9699	0915
Directeur de course « Nouveau départ »	MARTY Patrice	9699	0915
Directeur d'Épreuve ES 1/4/7/10	RAYMOND Jean-Pierre	12215	1004
Chronométreur Départ ES 1/4/7/10	LAPOUGE Laurent	13530	1101
Chronométreur Arrivée ES 1/4/7/10	BRUN Alain	30267	1706
Directeur d'Épreuve ES 2/5/8/11	MOUTREUIL Michel	20481	1009
Chronométreur Départ ES 2/5/8/11	BRANDY VALETTE	12194	805
Chronométreur Arrivée ES 2/5/8/11	TISSERAND Jean-Louis	181287	1106
Directeur d'Épreuve ES/3/6/9	CONDEMINE Bernard	6916	1110
Chronométreur Départ ES/3/6/9	SYLVAIN Alain	234828	1017
Chronométreur Arrivée ES/3/6/9	LANGLAIS Michel	189630	1110
Médecin chef	HERGUE MICHEL	237526	1009
Commissaire technique Responsable	LARQUEY Serge	8454	1006
Commissaire technique	GIRAUD Patrick	189624	1009
Commissaire technique	BATARD Patrick	146650	1013
Commissaire technique	GAUTHIER Eric	196863	1015
Commissaire technique stagiaire	COUTREAU Estelle	306450	1009
Commissaire technique Responsable « Nouveau départ »	LARQUEY Serge	8454	1006
Chargés des Relations avec les Concurrents	JEAN Philippe	21816	1006
Chargés des Relations avec les Concurrents	FOURCADE Jean	8460	1006
Chargés des Relations avec les Concurrents	JECKER Renée	11119	1004
Chargé des relations Presse	MOINEAU Olivier	241764	1009

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye compte pour :

Le championnat de la ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2021

Le Challenge des Commissaires (Nouvelle Aquitaine Sud)

Le Rallye est inscrit en **PEA** (Participation étrangère autorisée).

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement. Des vérifications préadministratives auront lieu à la remise du carnet d'itinéraire à la Société FIRM 139 rue Michel Montaigne à Castillon la Bataille. Les vérifications administratives finales (permis, licence et une lettre du propriétaire de la voiture de Rallye autorisant le(s) pilote(s) à conduire le véhicule pendant l'épreuve, lorsque le(s) pilote(s) n'est pas le propriétaire de la voiture) auront lieu les 26 février 2021 de 10h00 à 18h00 à la salle des fêtes de Castillon la Bataille.

Les concurrents recevront une heure de convocation aux vérifications administratives. Cette heure doit être impérativement respectée. Les concurrents doivent respecter les gestes barrières. Par exception, un seul membre de l'équipage viendra présenter l'ensemble des documents pilote, copilote et voiture. Il devront se munir de leur propre stylo.

Les vérifications techniques auront lieu le Vendredi 26 février 2021 à partir de 10h15 et Samedi 28 février 2021 à partir de 7h15 à la Société FIRM 139 rue Michel Montaigne à Castillon la Bataille.

Les concurrents devront présenter les documents techniques préalablement remplis par leur soin. Ceci sont disponibles sur le site.

Pas de réclamation en régularité d'où pas de vérifications finales

1.3.1P. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire,
- certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie qui servira à départager les exaequo).
- « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FFSA, ou de son passeport technique.
- licences en cours de validité ou Titre de Participation. Pour toute demande de Titre de Participation à la journée, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

1.3.4. Un briefing oral sera obligatoirement organisé par le Directeur de Course, et à cette occasion un briefing écrit sera remis, contre émargement, aux équipages.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye Bordeaux Aquitaine Classic doit adresser à :

8^{ème} Rallye BAC Chez Bastien Girard 26 bis chemin du Rez au Ruzat

33670 SADIRAC

Tél: 06.45.47.68.23. - Contact: rallye.bac@gmail.com

(Cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 15 février 2021.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 170 voitures maximum sur l'ensemble des rallyes. (VHC + VHRS + National)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 480 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 960 €
- Equipage étranger : 450 €
- Equipage complet ASACSO ou venant de plus de 500 km : 450 €

L'engagement comprend 10 € reversés aux commissaires, l'Asacso complétera afin de donner 30 € à chacun d'eux en dédommagement d'une partie de leur frais de déplacements.

Une caution de 50 € (chèque à l'ordre de Blunik) sera demandée lors des vérifications administratives pour le transpondeur de chronométrage.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement par chèque ou virement bancaire. Les chèques ne seront déposés que le lundi suivant le rallye.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie des permis et des licences.

3.3. ORDRE DE DEPART

- **3.3.1.** Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.
- **3.3.2.** L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (Haute, Intermédiaire, Basse).
- **3.3.3.** L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.
- **3.3.4.** Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Le rallye historique de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

■ Catégorie Régularité Historique Sportive : véhicules de plus de 25 ans.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée. Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

4.2. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE).

Le port de vêtement recouvrant entièrement les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support.

L'assistance sera autorisée au parc d'assistance à Castillon la Bataille (33350). Un seul véhicule d'assistance par équipage est autorisé et sera identifié.

Dans le parc d'assistance il est obligatoire :

- De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.
- De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.
- De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.
- Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte du parc.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Bordeaux Aquitaine Classic représente un parcours de 291.68 km de deux étapes de 2 sections chacune.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 138.52 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES Saint Quentin de Caplong 13,23 Km x 4 = 52.92 Km
- ES Coubeyrac 9.07 Km x 4 = 36.28 Km
- ES Doulezon-Pujols 12.33 Km x 4 = 49.32 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire horaire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances seront limitées à 3 passages par épreuve spéciale. Les cordes seront neutralisées.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le samedi 20/02 et dimanche 21/02 de 9h00 à 18h00 ou le vendredi 26/02 de 9h00 à 18h00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Identification des Officiels : chasubles, aux couleurs règlementaires FFSA.

7.3.11. Toute différence entre l'heure de pointage et l'heure réelle sera pénalisée par la Direction de Course à raison de :

- pour retard
 - 10 secondes par minute
- pour avance :
 - o 60 secondes par minute

7.5P. ZONE DE REGULARITE

Un transpondeur sera fourni par l'organisation contre un chèque de caution de 50€ établi à l'ordre de Blunik, et installé dans la voiture par un technicien.

Les équipages doivent parcourir les zones de régularité (ZR) à une ou plusieurs moyennes successives fixées par les organisateurs. La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/h. Une classification sur la base des temps réalisés par les équipages et tronqués au 1/10 de seconde sera établie de la façon suivante : pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti il sera attribué une pénalité de 1,0 seconde.

Exemple:

Moyenne: 50 km/h - longueur de la zone de régularité: 5,1 km – temps idéal: 6 min 07,2 sec

Temps réalisé : 6 min 07,6 sec. = 4/10 de sec. en plus soit 0,4 seconde de pénalités Temps réalisé : 6 min 06,1 sec. = 11/10 de sec. en moins soit 1,1 seconde de pénalités

L'organisateur prévoira des points de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel point sur les zones de régularité, sachant que le premier point ne peut pas être avant le premier kilomètre.

7.5.1P. INFOS CONCURRENTS VHRS:

Un document dénommé « Infos Concurrents VHRS » rappelant diverses informations pratiques, entre autres les procédures pour effectuer les relevés de mesures du road-book pour les ZR, sera mis à disposition des concurrents avant les reconnaissances

7.5.4P. Pour chaque zone de régularité non effectuée, il sera appliqué 1800,0 secondes de pénalité (équivalent à 30 minutes). Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire. En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt:

- -1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
- -2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

7.6. PARC FERME

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement général sera fait par ordre décroissant des pénalités toutes moyennes confondues et un classement pour chaque moyenne :

- -Moyenne haute.
- -Moyenne intermédiaire
- -Moyenne basse

En cas d'exæquo les concurrents seront départagés en fonction de l'âge de la voiture, la plus ancienne désignant le vainqueur. Si des ex-aequo subsistaient il sera considéré la cylindrée de la voiture, la plus petite désignant le vainqueur.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera après l'arrivée de la dernière voiture et 30 minutes après la publication des résultats, sur le podium d'arrivée, allée de la République à Castillon la Bataille.

8^{ème} Rallye du Bordeaux Aquitaine Classic 4^{ème} moderne

ITINERAIRE et CONTROLES 27 et 28 février 2021



Etape 1

Lever du soleil à 7 h 49

СН	Lieux	ES	Liaison	Total			
ES		Distance	Distance	DISTANCE	T.I.	1ère VHC	Der. VHRS
	Départ Etape 1						
СН 0	Entrée assistance		0,80	0,80		07h30	10h30
	Assistance				0h20		
	Prochain refuel	34,63	39,84	74,47		11h29	14h29
CH 0A	Sortie assistance		2,10	2,10		07h50	10h50
CH1			21,05	23,95	0h30	8h20	11h20
ES 1	ST QUENTIN	13,23				8h23	11h23
CH 2			3,59	40,77	0h30	8h53	11h53
ES 2	COUBEYRAC	9,07				8h56	11h56
CH 3	7.000.00		4,48	54,32	0h30	9h26	12h26
ES 3	DOULEZON-PUJOLS	12,33				9h29	12h29
СН ЗА	Entrée regroupement		6,87	73,52	0h30	9h59	12h59
	REGROUPEMENT : Castillon						
СН ЗВ	Sortie regroupement /Entrée assistance				1h30	11h29	14h29
	Assistance				0h35		
СН ЗС	Sortie assistance		2,10	75,62		12h04	15h04
CH4			21,05	96,67	0h30	12h34	15h34
ES 4	ST QUENTIN	13,23				12h37	15h37
CH 5			3,59	113,49	0h30	13h07	16h07
ES 5	COUBEYRAC	9,07				13h10	16h10
CH 6			4,48	127,04	0h30	13h40	16h40
ES 6	DOULEZON-PUJOLS	12,33				13h43	16h43
CH 6A	Arrivée Etape 1 - Parc fermé (avance autor	isée)	6,87	146,24	0h30	14h13	17h13
	Total Etape 1	69,26	76,98	146,24			47,36%

8^{ème} Rallye du Bordeaux Aquitaine Classic 4^{ème} moderne



ITINERAIRE et CONTROLES 27 et 28 février 2021

*	ne	2

Lever du soleil à 7 h 47

СН	Lieux	ES	Liaison	Total			
ES		Distance	Distance	DISTANCE	T.I.	1ère VHC	Der.VHRS
	Départ Etape 2						
	Sortie Parc fermé - Castillon						
СН 6В	Entrée assistance		0,80	0,80		7h30	10h07
	Assistance				0h35		
	Prochain refuel	34,63	38,74	73,37		11h14	13h51
CH 6C	Sortie assistance		2,10			8h05	10h42
CH7			21,05	23,95	0h30	8h35	11h12
ES 7	ST QUENTIN	13,23				8h38	11h15
CH 8			3,59	40,77	0h30	9h08	11h45
ES 8	COUBEYRAC	9,07				9h11	11h48
CH 9			4,48	54,32	0h30	9h41	12h18
ES 9	DOULEZON-PUJOLS	12,33				9h44	12h21
CH 9A	Entrée regroupement		6,87	73,52	0h30	10h14	12h51
	REGROUPEMENT : Castillon						
СН 9В	Sortie regroupement /Entrée assistance				1h00	11h14	13h51
	Assistance				0h35		
СН 9С	Sortie assistance		2,10	75,62		11h49	14h26
CH10			21,05	96,67	0h30	12h19	14h56
ES 10	ST QUENTIN	13,23				12h22	14h59
CH 11			3,59	113,49	0h30	12h52	15h29
ES 11	COUBEYRAC	9,07				12h55	15h32
CH 12			4,48	127,04	0h30	13h25	16h02
ES 12	DOULEZON-PUJOLS	12,33				13h28	16h05
CH 12A	Arrivée Castillon Avance autorisée		6,87	146,24	0h30	13h58	16h35
	Total Etape 2	69,26	76,18	145,44			47,62%
	Total Etape 1 et 2	138,52	153,16	291,68			47,49%